

Dispositif 180 € Après cancer



Médecins traitants et spécialistes peuvent orienter les patients vers le Dispositif 180€ après-cancer qui permet de bénéficier de :



Un bilan d'activité physique



**Un bilan diététique
avec ou sans suivi**



**Un bilan psychologique
avec ou sans suivi**

Bilan(s) et consultation(s) suivant les besoins identifiés, dans la limite de l'enveloppe de **180 €** par patient :

- 1 bilan (1 heure) = 45 €
- 1 consultation (30 minutes) = 22,50 €



Pour tout patient atteint d'un cancer ayant terminé ses traitements actifs depuis **moins de 12 mois et suivi en Franche-Comté.**



Sur **orientation médicale** par le **médecin traitant** ou le **médecin spécialiste**, adressée à l'IRFC.

Cellule de coordination IRFC



INSTITUT REGIONAL FEDERATIF DU CANCER

Coordination du parcours après-cancer

Mme Jeanne Longet
Pôle de Cancérologie
3, boulevard Fleming,
25 030 Besançon



03.81.47.99.99



aprescancer@irfc-fc.fr



03.81.80.07.77



www.irfc.fr

Les étapes du dispositif 180 € après cancer



ÉTAPE N°1 : FIN DES TRAITEMENTS ACTIFS

- ✓ De type radiothérapie, chirurgie ou encore chimiothérapie depuis moins d'un an.

ÉTAPE N°2 : PRESCRIPTION

- ✓ Lors d'une consultation, le **médecin traitant et/ou le spécialiste** oriente le patient vers le dispositif 180 euros après cancer grâce au modèle de prescription en ligne (disponible sur le site de l'IRFC).

ÉTAPE N°3 : ENTRETIEN INITIAL DE COORDINATION

- ✓ Identification des besoins spécifiques du patient et orientation auprès des professionnels de proximité.
»» **La synthèse** est envoyée au patient, au médecin traitant et au médecin spécialiste.

ÉTAPE N°4 : PRISE DE CONTACT

- ✓ Le patient prend contact avec les différents professionnels identifiés.
- ✓ Les professionnels réalisent un **bilan individuel** afin de proposer ensuite une prise en charge adaptée.

ÉTAPE N°5 : POURSUITE DU PARCOURS

- ✓ Le patient réalise **son parcours individualisé [bilan(s) et/ou consultation(s)]** au plus près de son lieu de résidence dans la limite de l'enveloppe de 180 €.
- ✓ Des comptes-rendus sont attendus régulièrement.

ÉTAPE N°6 : ENTRETIEN FIN DE PARCOURS

- ✓ Évaluation de la satisfaction et de la qualité de vie.